Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

24 JUIN 2013

que la convocation du Conseil a été faite le **6 juin 2013** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Pour le Maire empêché,
la 2ème adjointe

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Extrait N° 2 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

---

Séance ordinaire du 14 juin 2013

L'an deux mil treize, le 14 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

Absents : M. DENNEMONT Jean Daniel - M. REMY Michel

Procurations : M. MONDON René a donné mandat à M. BENARD Alex - **Mme MEZINO Sylvaine** a donné mandat à Mme HEBERT Monique - **M. FRINGUE Mikaël** a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - **M. CLOTAGATIDE Vincent** a donné mandat à M. SERMANDE Jean Pierre - **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Mme BARET Liliane** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET Liliane est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 2/ Eau potable
- Présentation du rapport annuel 2012

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, il est porté à la connaissance du Conseil Municipal le rapport annuel afférent au prix et à la qualité de l'eau potable pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir débattu, prend acte du **rapport annuel 2012** du service de l'eau potable.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Pour le Maire empêché,
la 2ème adjointe